

Construction et lutte contre le travail illégal :

Comment est abordé le devoir de vigilance sur le chantier du
Nouveau Grand Palais



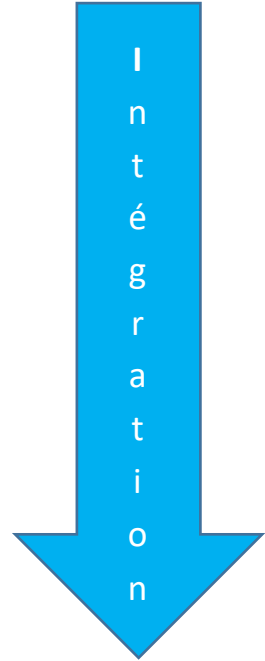
Film d'introduction :

[Le chantier du Grand Palais, par ceux qui le font](#)

Une intégration du contrôle conformité dans la politique de gestion des risques :

Le contrôle de la conformité des entreprises, au-delà du respect des obligations légales et réglementaires, constitue un des volets et des moyens d'une politique de gestion des risques sur le chantier de rénovation du Grand Palais :

Le contrôle de conformité instauré comme préalable absolu à l'accès au chantier des entreprises et des compagnons permet de décliner une politique de prévention des risques cohérente (voir schéma ci-après).



Préalable

- L'entreprise est sélectionnée. Elle reçoit un courrier lui indiquant notamment la procédure à suivre.
- Elle est identifiée dans le logiciel BATIVIGIE.
- Elle verse les documents requis pour le contrôle de conformité et l'identification des salariés et sous traitants

Conformité

- La conformité de l'entreprise est vérifiée
- Une fois la conformité vérifiée le CSPS, le service HSE sont informés
- Le prestataire de sécurité crée les badges sous contrôle du service de sécurité

Accueil

- Les visites préalables réglementaires et les reconnaissances sont effectuées.
- L'accueil sécurité est réalisé par le CSPS. EMARGEMENT.
- Les badges d'accès sont remis au référent de l'entreprise concernée. EMARGEMENT.

Accès

- Les accès au chantier sont autorisés (utilisation du badge).
- L'accès à la zone de travail spécifique est autorisé.
- Durant l'activité de l'entreprise sur le chantier des alertes concernant la conformité de l'entreprise sont diffusées.
- Des contrôles nomades sont effectués sur le chantier.

Quelques chiffres en Janvier 2024 :

- Plus de **800 compagnons / jour** en moyenne sur le chantier ;
- Plus de **900** en comptant les encadrants ;
- **7700 compagnons** passés sur le chantier depuis la mise en place d'Activigie.

Des gains quantifiables :

Mardi 12/12/23 :

- **Contrôle inopiné du CODAF** (Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude) réunissant :
 - Les services de l'état (Police, inspection du travail) ;
 - Les organismes locaux de protection sociale (URSSAF, CRAMIF).
- **Moyens mis en œuvre :**
 - Cordon de CRS encerclant la totalité du chantier et filtrant toutes les issues ;
 - Chantier à l'arrêt ;
 - 100 contrôleurs à l'intérieur du chantier.
- **Résultats :**
 - 100% des compagnons présents sur site ce jour ont été contrôlés (env. 800) ;
 - **4,3%** se sont révélés en situation irrégulière.

→ D'après l'expérience de notre CSPA, un chantier de cette ampleur tourne autour de **15 à 20%**.

Questions libres

